

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N° 1813

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc,
M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,
Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

à l'amendement n° 302 du Gouvernement

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« , notamment en lançant l'étude d'un programme de transformation de l'A300-600ST ou de l'A330-743L pour l'adapter aux spécificités du transport de matériel militaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons qu'un programme de transformation de nos avions-cargo soit étudié, afin de les adapter aux spécificités du transport de matériel militaire. Ces deux avions-cargo ont une capacité de charge conséquente : le Beluga (A300-600ST) peut emporter une charge de 40 tonnes et le Beluga XL (A330-743L) jusqu'à 53 tonnes. S'il est arrivé

que le Beluga emporte de façon exceptionnel du matériel militaire (des véhicules militaires notamment), ces avions ne sont pas adaptés au transport militaire. Nous proposons donc de lancer un programme de transformation et d'adaptation aux spécificité de tels transports.